



Commune
d'ALSTING

☒ Place de la Mairie - 57515 ALSTING

☎ 03 87 99 15 20

☎ 03 87 99 21 85

✉ mairiealsting@rtvc.fr

A V I S

OBLIGATION PORT DU MASQUE

ESPACE ET VOIE PUBLIQUE

Au vu de l'arrêté préfectoral du 5 février dernier, constatant la dégradation de la situation sanitaire en Moselle malgré le couvre-feu, ainsi que l'urgence et la nécessité de prévenir tout comportement de nature à augmenter et favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public, propice aux rassemblements et par la suite à la circulation du virus, il est rappelé que :

Le port du masque de protection reste obligatoire dans l'espace et sur la voie publique, pour toute personne de 11 ans ou plus, de 6h00 à minuit dans l'ensemble du département, et ce jusqu'à nouvel ordre.

La violation des mesures prévues est punie d'une amende, et majorée en cas de récidive.

Alsting, le 08 mars 2021

Le Maire :

HEHN Jean-Claude

